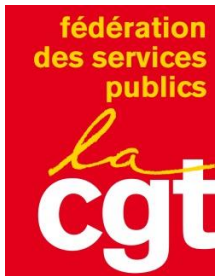


Montreuil, le 24 mars 2025



À Mme Catherine VAUTRIN
Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités
et des Familles

À Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET
Ministre du Travail et de l'Emploi

À M. Laurent MARCANGELI
Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique
et de la Simplification

N/Réf. : NP/SV/PL
N°39_20250324

Objet : Préavis de grève pour la journée du 3 avril 2025 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, du logement social, des services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Mesdames et Monsieur les Ministres,

Au prétexte d'une économie de guerre, celles et ceux qui gouvernent dans l'illégitimité la plus totale veulent imposer une guerre sociale au monde du travail. 800 milliards d'euros seraient ainsi mobilisés par les 27 pays membres de l'Union européenne, dont 40 milliards pour la France, pour financer des dépenses et l'industrie militaires. Pour permettre un tel financement, le Président de la République, son gouvernement et ses alliés, serviteurs toujours zélés du grand capital et des organisations patronales, accentueraient les politiques d'austérité budgétaire tout en faisant travailler toujours plus le monde du travail.

Ainsi, après l'instauration d'un jour de carence, après le vol de congés suite au passage forcé aux 1 607 heures annuelles, après le vote de la loi scélérate portant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, sans oublier les mesures restrictives à l'égard de la Sécurité Sociale couplées au déremboursement de certains soins et médicaments, votre gouvernement décide de punir les agent-es malades en leur faisant subir une baisse de 10 % du taux de remplacement de rémunération pendant les arrêts maladie depuis le 1^{er} mars 2025. L'impact de cette baisse de 10 % sur les rémunérations des agent-es entraîne également une baisse des régimes indemnitaires, une baisse des cotisations pour la retraite et constitue une attaque supplémentaire portée au financement de notre caisse nationale de retraite, la CNRACL.

La page d'une discussion prétendument « sans tabou » ou encore « sans totem » sur les régimes de retraite vient d'être refermée par François Bayrou, Premier Ministre, en affirmant : « *La retraite à 62 ans, c'est non.* » Une fois de plus, c'est la démocratie dans ses dimensions politique et sociale qui est piétinée. Les richesses produites par le monde du travail seraient mobilisées pour mieux casser nos systèmes de protection et de sécurité sociales, nos services publics, notre fonction publique et ses agent-es.

Le MEDEF, non rassasié par la cohorte de cadeaux fiscaux déjà offerts, exige une nouvelle réforme visant à augmenter le temps de travail et repousser plus loin encore l'âge légal de départ à la retraite. Or, comme le précise le Comité d'Orientations des Retraites, notre système de retraite n'est pas du tout hors de contrôle et les déficits, produits des politiques budgétaires de l'État, peuvent être très facilement résorbés.

Dans un tel contexte, le 19 mars, nous avons refusé de participer à la réunion proposée par vous, Monsieur le Ministre, portant sur la mise en place d'une « chambre spéciale » pour discuter des

régimes de retraite de la fonction publique. Le même jour, nous avons également fait savoir que nous ne continuerions pas à participer aux réunions engagées autour du système de retraite en raison des discussions biaisées et de vos positions dogmatiques et soumises aux uniques intérêts du patronat.

Cette situation n'a que trop duré, et votre politique belliciste demeure parfaitement inacceptable tant elle est aux antipodes des attentes et besoins très majoritairement exprimés. D'autres choix doivent être opérés dans l'intérêt général par une plus juste répartition des richesses produites.

Après la mobilisation du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes, après la mobilisation des retraité-es le 20 mars en raison de leur niveau de pension parfaitement inacceptable, avec la prochaine mobilisation du 1^{er} avril du secteur médico-social durement touché par vos décisions iniques, la Fédération CGT des Services publics, consciente des attentes des agent-es et des usager-es, est à l'initiative de la journée d'action et de mobilisation du 3 avril et exige à cette occasion :

- L'abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite et la réduction du temps de travail tout au long de la vie avec les 60 ans et les 32 heures (départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres), et la sauvegarde de la CNRACL ;
- La priorisation au financement des services publics, des politiques publiques et de la fonction publique pour répondre aux impérieux besoins des citoyen-nés ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice à 6 euros, avec son indexation systématique sur l'inflation ajoutée à l'augmentation générale des salaires ;
- Que soit imposée sans délai la parfaite et juste égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement du maintien à 100 % de la rémunération pour les congés maladie ordinaire ;
- Le retour à une Sécurité Sociale à 100 % fondée sur le salaire socialisé et les cotisations ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève pour la journée du 3 avril 2025 de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié-es du champ privé du logement social, de l'eau et de la thanatologie.

Nous appelons les agent-es et salarié-es à se mobiliser massivement le 3 avril 2025, dans toutes les initiatives, actions et manifestations organisées partout en France.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez, Mesdames et Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale